

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL DU 31 MARS 2014**

**Présidence : Mme Anne Morier**

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 49 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

**Se sont excusés :**

Mmes Marylène Brawand, Isabelle Jolivat, Gabrielle Müller, Karin Nairn, Monique Niederoest, Anne Schiltknecht-Morier, Laurence Zimmermann-Kehlstadt et Ariane Zompa.

MM. Grégory Bovay, Joël Buzer et Pierre Zapf.

**Sont absents :**

Mme Jacqueline Chamorel.

MM. François Golay et Thomas Ortlieb.

**La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.**

Délai pour la séance du 12 mai 2014 : **le lundi 28 avril 2014**

**Le bureau du Conseil n'a pas reçu de motion :**

Le point 10 devient « Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Marie-France Vouilloz Burnier ».

**Mme la Présidente** lit l'ordre du jour modifié :

**L'ordre du jour proposé est le suivant :**

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2014
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
5. **Préavis No 01/2014** relatif à la participation des 10 communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz
6. **Préavis No 02/2014** concernant l'aménagement d'une buvette d'alpage dans le chalet des Mossettes
7. **Nomination** d'un membre de la COGEST
8. **Nomination** d'un membre de l'Association Sécurité Riviera
9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Marie-France Vouilloz Burnier

## 11. Propositions individuelles et divers

### 1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à la majorité des voix moins 1 abstention.

### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2014

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à la majorité des voix moins 4 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 3. Communications du Bureau du Conseil

- **Mme la Présidente** informe, concernant les documents mis sur le site de la commune de St-Légier, que les délais de dépôt restent les mêmes. Cependant, si les rapports sont déposés avant ainsi que les PV, ils seront mis immédiatement sur le site. Elle tient à préciser que ces rapports doivent être signés, par le président et le rapporteur, en bleu, et déposés au greffe ou dans la boîte aux lettres du greffe en dehors des heures d'ouverture.

#### - **Courrier**

- Lettre de démission de la COGEST de M. Gérard Leyvraz
- Lettre de démission de l'Association Sécurité Riviera de M. Michel Mamin
- Lettre de démission de M. Patrick Köhli
- Lettre de M. Carrard

#### - **Information**

**Mme la Présidente** informe que la parole aux habitants a été demandée pour la séance du 12 mai 2014 et que les conseillères et conseillers seront convoqués à 20 h.

**Mme la Présidente** aimerait voir les Présidents de partis à la fin de la séance du Conseil communal.

**Mme la Présidente**, informe, en accord avec le bureau du conseil, qu'ils demandent à la Municipalité le retrait de 3 préavis sur les 6 proposés pour la séance du 12 mai 2014. Ceci du fait que les partis n'ont pas assez de membres, il y a les vacances scolaires et le bureau du conseil refuse qu'un conseiller siège dans deux commissions le même soir.

**M. Alain Bovay, Syndic**, prend acte de la décision du bureau du conseil. Il annonce que deux préavis seront reportés à la séance du 12 mai 2014, à savoir :

- Préavis 04/2014 concernant le règlement communal sur la police des inhumations, des incinérations, du cimetière et de la chapelle funéraire
- Préavis 05/2014 concernant le règlement sur la distribution de l'eau

Il précise qu'un 3<sup>ème</sup> préavis sera également reporté et qu'il communiquera l'information en fin de séance.

#### 4. Communications de la Municipalité

**M. Alain Bovay, Syndic**, lit la communication orale No 03/2014

##### Personnel communal

La Municipalité a mis, en début d'année, trois places au concours au sein de l'administration communale.

Après les entretiens, la Municipalité a décidé de nommer les personnes suivantes :

- **service des finances, employée d'administration à 50%**  
79 dossiers reçus, nomination de Madame Chantal Colagioia, habitante de notre commune et secrétaire de votre Conseil communal  
avec entrée en service fixée au 1<sup>er</sup> mai 2014
- **service des forêts, forestier-bûcheron à 100%**  
21 dossiers reçus, nomination de Monsieur Yann Messori,  
avec entrée en service fixée au 10 mars 2014
- **service de voirie, ouvrier à 100%**  
70 dossiers reçus, nomination de Monsieur François Rossé,  
avec entrée en service fixée au 1<sup>er</sup> avril 2014

Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue dans la commune.

**M. Alain Bovay, Syndic**, lit la communication orale No 04/2014

##### Cabines téléphoniques SWISSCOM

Par son courrier du 17 mars 2014, l'entreprise SWISSCOM, propriétaire des trois cabines téléphoniques de la localité, informait la Municipalité que l'installation sise au giratoire de La Chiésaz n'avait été utilisée que, je cite « ....environ 8 fois en 2013... », fin de citation. Dès lors, il a été proposé à l'Autorité de la supprimer.

Cette demande fait suite à une première missive, adressée en janvier 2011, qui demandait déjà la suppression, pour des raisons identiques. Cette proposition avait été refusée, respectant la demande du Conseil communal de la maintenir, après la fin des travaux de réfection du giratoire.

La Municipalité, bien qu'attentive au confort de ses citoyens, n'a pu qu'abonder dans le sens de cette suppression, au vu de la fréquentation de l'installation et la possibilité pour toute personne de se rendre sur la place de l'Eglise où se situe une autre installation, à un emplacement qui propose en outre des solutions de parcage plus nombreuses. Une seconde installation se trouve dans l'édicule public, à côté de l'ancienne laiterie de St-Légier (actuellement agence immobilière).

**M. Gérald Gygli, Municipal**, présente le préavis 06/2014 concernant la création d'un local de rangement pour le service des bâtiments et d'un WC public au complexe scolaire du Clos-Béguin. Le but est de pouvoir réaliser les travaux durant les vacances d'été de juillet et août 2014.

**M. Dominique Epp, Municipal**, présente le préavis 07/2014 concernant la couverture de déficit de la ligne 202 pour 2015 et l'octroi d'un mandat d'étude d'évolution TP régional. Il vise l'obtention de l'accord de principe sur l'inscription au budget de la part communale de la couverture du déficit de la ligne pour l'année 2015 ainsi que la participation communale pour un mandat à un bureau spécialisé pour une étude sur un développement du réseau des transports publics régionaux entre les communes de Montreux, La Tour-de-Peilz, Blonay et St-Légier.

**M. Claude Schwab, Municipal**, présente le préavis 03/2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour un avant-projet de réfection des chaussées de la traversée du village et des conduites

souterraines. Ce préavis peut être reporté mais il croit que c'est un sujet pour lequel il espère arriver à une solution pour la traversée du village.

Préavis 08/2014 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le collège de Clos-Béguin. Le souhait de le présenter le 12 mai est lié au rapport du calendrier des subventions, dans l'espoir, si le Conseil communal accepte ce préavis, d'une mise en circulation de cette centrale avant la fin 2014.

**M. Alain Bovay, Syndic**, informe, après discussion avec les membres de la Municipalité, que les préavis suivants sont reportés à la séance du Conseil communal du 30 juin 2014 :

- Préavis 04/2014 concernant le règlement communal sur la police des inhumations, des incinérations, du cimetière et de la chapelle funéraire
- Préavis 05/2014 concernant le règlement sur la distribution de l'eau
- Préavis 06/2014 concernant la création d'un local de rangement pour le service des bâtiments et d'un WC public au complexe scolaire du Clos-Béguin

**Mme la Présidente** demande si une séance du Conseil communal pourrait être rajoutée.

**M. Alain Bovay, Syndic**, répond que la Municipalité en discutera avec le bureau du Conseil après la séance.

#### **5. Préavis No 01/2014 relatif à la participation des 10 communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz**

**La discussion est ouverte :**

La commission ad hoc était composée de Mme Monica Simonet, Présidente, Mme Marie-France Vouilloz Burnier, rapporteuse, Mmes Rita Regamey et Gabrielle Müller, MM. Daniel Plattner, Dominique Ruchet et Sandro Aita.

Rapporteur de la COFIN : M. Alain Vionnet

**Conclusions :**

A la majorité des membres présents moins 1 avis contraire et 1 abstention, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 01/2014.

A la majorité des membres présents moins 1 avis contraire et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la COFIN, propose d'accepter les conclusions du préavis 01/2014, à savoir :

- Accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximum de CHF 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis.
- D'inscrire aux budgets :  
2015 : un montant global de CHF 252'450.-  
2016 : un montant global de CHF 252'450.-
- De prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final.
- De prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge.
- De prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

**La discussion est ouverte.**

**M. Yves Filippozzi** précise qu'une lecture approfondie du rapport de la commission l'a rendu attentif à une chose. Certains commissaires relèvent qu'on ne peut pas établir des prix comparatifs entre diverses constructions dans ce pays. Il précise que la relation coût/volume est un indicateur universel dans le domaine de la construction. De nombreuses corporations publiques, à commencer par la Confédération et l'ensemble des cantons, n'y dérogent jamais. Au niveau de certaines communes, elles le pratiquent systématiquement. Par conséquent, refuser de prendre en considération cette relation coût/volume ne revient à rien d'autre qu'à admettre que des coûts hors de proportion puissent être établis sans qu'il y ait la moindre justification. Ceci est un point de vue professionnel. Concernant l'ensemble des travaux, si leur coût global est largement supérieur au seuil fixé par la loi, l'ouvrage doit être soumis au droit des marchés publics, en particulier quant au choix des mandataires. Dès lors il a 4 questions :

- Est-ce qu'il y a eu un concours d'architecture et selon quelle procédure ?
- La recherche de partie économique a-t-elle fait partie des contraintes liées au projet ?
- Quels ont été les critères de jugement des projets reçus ?
- Quel coefficient a été attribué à l'aspect économique ?

Il pourrait se rallier aux conclusions de ce préavis, mais il aimerait que les réponses soient convaincantes.

**M. Alain Bovay, Syndic**, répond que la Commune de Montreux, qui est le maître de l'ouvrage, a déjà engagé des démarches. Il pense qu'elle a respecté les marchés publics mais il ne peut pas affirmer qu'elle ait fait un appel d'offre. Si elle a suivi les recommandations et les obligations légales, il va de soi que cela aurait dû être fait. Il ne sait pas si les conseillers communaux ont posé cette question lors de la présentation du projet. Il ne peut pas répondre concernant cette démarche. La question est de savoir si ce projet a un intérêt régional. Comme on a pu répondre « oui », cette participation entre dans un cadre bien défini d'intérêt régional. Par contre, les autres communes n'ont pas été associées à l'élaboration de ce projet, car il appartient totalement à la commune de Montreux qui l'a réalisé en commun avec celle de Vevey.

**Mme la Présidente** demande à Mme Monica Simonet si elle a la réponse à la question de M. Yves Filippozzi.

**Mme Monica Simonet** répond par la négative.

**M. Jean Dupraz** se réfère à la très forte opposition pour le projet de collège à Vevey. Il a lu que les gens sont déterminés et iront jusqu'au bout dans leurs oppositions. Dans un tel cas, cela va certainement faire retarder le projet. En écoutant la question de M. Yves Filippozzi, à laquelle nous ne pouvons pas répondre, est-ce que nous n'avons pas la possibilité de renvoyer cet objet afin d'obtenir des réponses plus concrètes ?

**M. Alain Bovay, Syndic**, a pris acte de l'intervention de M. Jean Dupraz qui relève les difficultés du projet du collège de Vevey. Toujours est-il que le problème du Care est récurrent et ils attendent depuis longtemps la réalisation de ce projet. La commune de St-Légier effectuera le paiement lorsque les étapes seront réalisées. Il rappelle que les autres conseils communaux qui ont eu à se prononcer sur ce sujet n'ont pas porté un jugement sur l'attribution du mandat car ce n'est pas la question posée dans ce préavis mais ils se sont déclarés favorables à ce préavis tel qu'il est présenté. Il précise que le conseil communal de Montreux est très attentif à ces points. Il pense que ce serait sage de suivre ce préavis qui concerne un grand nombre de nos jeunes qui sont membres actifs de ce club. Il s'agit véritablement d'un projet régional.

**M. Dominique Epp, Municipal**, désire préciser que le projet de collège de Vevey et le terrain de la Saussaz ne sont pas liés. Il existe une convention entre Montreux et Vevey concernant le stade de la Saussaz et Vevey tiendra son engagement, indépendamment de ce qui se passera pour leur collège. Le projet est sous le contrôle de la commune de Montreux qui en est le maître de l'ouvrage.

**M. Jean Dupraz** remercie la Municipalité. Il est favorable à la construction de ce stade. Il invite les conseillers à accepter ce préavis et il retire sa proposition de différer le vote.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 01/2014 est accepté à la majorité des voix moins 4 avis contraires et 2 abstentions.

## 6. Préavis No 02/2014 concernant l'aménagement d'une buvette d'alpage dans le chalet des Mossettes

La discussion est ouverte :

La commission ad hoc était composée de Mme Gabrielle Müller, Présidente, Mme Wanda Bosshard-Taroni, rapporteuse, Mmes Corinne Andreutti, Céline Morier, Charlotte Perrenoud et Ariane Zompa, M. Patrick Brunschwig.

Rapporteur de la COFIN : M. Bernard Ramuz

Conclusions :

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 02/2014.

Les membres de la COFIN n'ayant pu se départager (2 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention), la voix du Président est prépondérante. Les membres de la COFIN, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, propose d'accepter les conclusions du préavis 02/2014, à savoir :

- D'octroyer à la Municipalité le montant demandé de CHF 198'000.-
- De financer cette dépense par la trésorerie courante
- D'amortir cette dépense sur une période de 10 ans

La discussion est ouverte.

M. Michel Mamin pense que l'idée d'exploiter une buvette au chalet des Mossettes est intéressante mais pose les questions suivantes :

- La mise à l'enquête est en cours jusqu'au 14 avril 2014. Que se passe-t-il si le permis de construire n'est pas accordé ? S'il y a des oppositions ou des recours qui retardent le projet ? Est-ce que les ONG, qui sont assez actives dans cette zone concernant la protection de l'environnement, se sont manifestées ?
- Le projet prévoit une salle de 40 places, ce qui est conséquent. L'exploitant devra certainement engager du personnel. Est-ce qu'il a élaboré un modèle d'affaire ou autrement dit, est-ce que l'exploitation sera rentable sur plusieurs années ? Si ce n'est pas le cas, qu'en sera-t-il du financement de l'investissement prévu ?
- Le préavis parle de travaux de minime importance. Sur le plan, effectivement ils sont minimes mais l'investissement lui est assez élevé. Cet investissement ne figure pas sur le plan d'investissement futur. Par contre, sur ce plan d'investissement figure le centre nordique des Motalles qui comprendra également un restaurant. Fr. 300'000.- en 2014 et Fr. 300'000.- en 2015. Actuellement, qu'en est-il de ce centre qui se situe, à vol d'oiseau, à environ 500-800 mètres de cette buvette ?
- Qu'en est-il de la circulation sur ce chemin ? Est-ce qu'une analyse a été faite ? Ainsi que pour le parking ?
- Il a repris le PV de la reconstruction du chalet des Mossettes. Le syndic de l'époque avait précisé qu'il n'y aurait pas de projet de buvette avant 10-15 ans. Est-ce qu'il y a un besoin soudain de réaliser rapidement cette buvette ?

M. Jean Dupraz demande des précisions. Le futur tenancier serait le paysan exploitant les pâturages des Mossettes. Sauf erreur, ce paysan doit avoir signé un bail à ferme de 6 ans. Pour le complément qu'il devra payer, soit Fr. 4'800.- de charges annuelles, est-ce qu'il aura un bail à loyer de la même durée et dans quelle mesure est-ce qu'il peut le dénoncer ? Si le bail est dénoncé,

comment fera-t-on pour le remettre à un tiers qui ne sera pas l'exploitant agricole ? Il a un souci, c'est un coin charmant pour les champignons mais pas pour la vue. Il doute du succès d'une telle buvette. Il se demande si on n'est pas en train d'attacher un boulet à l'exploitant qui devra engager du personnel. Ceci à un coût et il y a les frais supplémentaires pour la location. Est-ce qu'un plan des recettes potentielles a été fait ? Il y a déjà une buvette à La Châ, peut-être bientôt une autre aux Motalles, une buvette d'alpage en « Mousse », une autre de l'autre côté de la Veveyse sur le territoire fribourgeois, et encore d'autres. Ce qui nous permettra de partir de Vevey et d'aller jusqu'à Bulle. Les frais supplémentaires sont de Fr. 455'000.- mais qui sont réellement de Fr. 300'000.-. Mais Fr. 300'000.- plus Fr. 200'000.-, cela fait un demi million et à ceci il faut ajouter les frais annuels de Fr. 26'370.- pour une recette de Fr. 4'800.-. Il ne sait pas si c'est le rôle d'une commune de se substituer à un privé qui pourrait se lancer dans l'exploitation d'une buvette.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, répond que la mise à l'enquête court jusqu'au 14 avril 2014. A ce jour, il y a 1 opposition de l'ATE qui discute du nombre de places de parc. Il n'y aura pas de places de parc supplémentaires. Donc, on ne peut pas s'opposer à quelque chose qui n'est pas demandé.

Au sujet de la rentabilité, il répond qu'ils n'ont pas osé mettre un montant dans le plan des investissements, du fait qu'ils ne connaissaient pas la réaction du SDT pour la création d'une buvette aux Mossettes. Ils ont pensé que cela pourrait prendre plusieurs années. Lors du préavis de la reconstruction du chalet, il était prévu de faire une buvette un jour. Le Conseil communal a accepté le préavis de la reconstruction du chalet en sachant qu'un jour ou l'autre la Municipalité viendrait avec un préavis pour une buvette. Il existe deux sortes de buvette, la 1<sup>ère</sup>, qui est proposée dans le préavis et la 2<sup>ème</sup>, qui pourrait prendre entre 10 à 15 ans serait de mettre en plus un dortoir pour une occupation à l'année. Il n'y aurait plus de rapport avec le côté agricole.

Pour le centre des Motalles, ils transmettront des informations plus tard.

La question de la circulation est liée à la rentabilité. S'il y a un grand succès et qu'il faille rélargir la route et agrandir le parking, à ce moment là, il y aurait un problème de circulation. Il pense que cette buvette est modeste, avec des produits du terroir et il ne pense pas qu'il y aura un tourisme de masse. Plutôt des promeneurs qui passent et qui pourraient s'y arrêter pour se désaltérer.

Etant donné que c'est une buvette d'alpage, seul l'agriculteur qui exploite les terrains a l'autorisation d'exploiter la buvette. Le bail, d'une durée de 6 ans, a été dénoncé et pas reconduit. Un nouveau bail d'une durée de 6 ans va être fait incluant : Les Mossettes, Fontanaz-David et la buvette. Le tout est lié.

Concernant les recettes potentielles, la commune n'a pas à faire du bénéfice sur une buvette d'alpage mais pas de perte non plus. Le loyer de Fr 4'800.- a été calculé sur les intérêts que la commune devra payer. S'il y a du succès, l'agriculteur devra engager du personnel, mais les recettes ne rentreront pas dans la caisse de la commune.

Les Fr. 455'000.- sont ce que la Municipalité avait proposé en 2009. Le préavis a été amendé par le Conseil communal qui a accordé Fr. 300'000.-. De ce fait, certains travaux n'ont pas été menés à bien, comme l'isolation qui n'a pas été faite, sachant que cette buvette ne serait exploitée qu'en été.

Les Fr. 198'000.-, concernant les frais minimum que l'on doit investir, pour avoir une buvette qui respecte les normes d'hygiène en sachant qu'il faut accueillir les gens avec les précautions qui sont dictées par le canton. Le poste le plus important est celui des panneaux photovoltaïques. Ceci est une volonté de la Municipalité pour éviter d'avoir un groupe électrogène qui tourne avec de la benzine et qui devrait tourner 24 h/24 h.

**M. Patrick Bays** estime que les honoraires de l'architecte soit Fr. 27'000.- sont conséquents.

**M. Michel Mamin** remercie pour les réponses. Le bail de 6 ans oblige-t-il l'exploitant à faire fonctionner la buvette même s'il perd de l'argent ou est-ce qu'il peut arrêter de l'exploiter et garder l'alpage ? Est-ce que les deux sont liés ? Le parking de 4-5 places devant le chalet, pourrait

ne pas suffire, ce qui veut dire qu'il peut y avoir une douzaine de voitures parkées dans le talus. Il trouve les Fr. 16'000.- de peinture assez importants par rapport au projet.

**M. Gérald Gygli, Municipal**, répond que les honoraires d'architectes sont chers mais ils sont dans les normes, même en dessous des normes SIA. Il ne compte pas les heures de trajet et des rabais ont été consentis. Pour le bail, effectivement, il est lié à la buvette, exploitation du pâturage et de la buvette. La Municipalité n'a pas le droit d'engager une autre personne pour travailler à la buvette. La discussion a été faite avec M. Köhli, il a accepté et fait ses calculs. La Municipalité a renoncé à une partie des frais de peinture. Seules la cuisine et la buvette ont été prévues. Raison pour laquelle il n'y a que Fr. 16'000.-.

**M. Alain Bovay, Syndic**, répond qu'il y a une motivation de la part de Mme et M. Köhli. Ils lui ont fait parvenir un projet de concept. L'esprit de la loi est de donner une opportunité aux agriculteurs de montagne d'améliorer le quotidien. Il existe deux types de buvettes, celles avec des professionnels et celles de passage dont les exploitants sont les agriculteurs. C'est dans cet esprit là, que l'Etat a accordé des aménagements possibles. Ceci afin de mettre en avant les produits du terroir, ce que fait la famille Köhli. Dans les différentes littératures du canton, il y a les communes qui sont propriétaires de domaines ou patrimoines ancestraux et la commune de St-Légier en fait partie. C'est de là que vient la volonté de reconstruire ce chalet. Depuis septembre 2011, il est vide, seule la partie infirmerie pour animaux est exploitée. Il fallait lui trouver une occupation. Dans des publications du SDT, on dit que les entretiens sont forts coûteux en raison de l'éloignement, des conditions climatiques et topographiques et investir durablement n'a de sens que si les alpages sont encore utilisés donc entretenus par l'agriculture. Elle seule permet d'en assurer la pérennité à l'encontre des embroussailllements et du reboisement, phénomène naturel en expansion de ces territoires. Il sait que certains conseillers communaux sont proches des activités d'alpage. Il est de plus en plus difficile de motiver les agriculteurs d'aller en montagne afin que ces pâturages restent des pâturages et ne soient pas à l'abandon. Les 40 places donnent la possibilité d'organiser une fête. Il pense que ce n'est pas le souhait des exploitants d'attirer 30 voitures et 40 couverts midi et soir.

**M. Alain Vionnet** précise qu'il est d'accord pour la continuation de ce chalet et, si le Conseil communal a accepté la reconstruction, ce n'est pas pour le laisser vide. Si la buvette n'est pas rentable, est-ce que l'exploitant a le droit de sous-louer l'appartement ?

**M. Gérald Gygli, Municipal**, répond que le bail est séparé en deux parties. Les Fr. 4'800.- sont pour 6 mois, donc Fr. 800.- par mois et les Fr. 800.- par mois comprennent Fr. 500.- pour la buvette et Fr. 300.- pour l'appartement. Si la buvette n'était pas rentable, l'exploitant pourrait sous-louer l'appartement.

**Mme Kathleen Morand** précise que M. Köhli, en tant qu'exploitant agricole, a accès au FIR (fond d'investissement rural) et FIA (fonds d'investissements agricoles). Pourquoi est-ce que c'est à la commune de supporter ce genre d'investissement alors qu'il peut faire la demande auprès de Prometerre ?

**M. Gérald Gygli, Municipal**, répond que M. Köhli n'étant pas propriétaire c'est à la commune de le faire.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 02/2014 est accepté à la majorité des voix moins 16 avis contraires et 10 abstentions.

## 7. Nomination d'un membre de la COGEST

La discussion est ouverte :

**M. Philippe Ducraux** propose la candidature de M. Michel Mamin.



Est élu par acclamation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### 8. Nomination d'un membre de l'Association Sécurité Riviera

La discussion est ouverte :

M. Raphaël Sculati propose la candidature de M. Grégory Bovay.

Est élu par acclamation.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

#### 9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte.

M. Guy Marti informe que la CIEHL se réunira le jeudi 10 avril 2014 pour traiter le rapport des comptes 2013.

M. Jacques Reymond informe qu'il a siégé à la séance intercommunale de St-Légier-Blonay pour le projet « Espace régional des Pléiades ». Il a été discuté du remodelage du projet, entre autre le plan financier et le plan d'exploitation, la préparation d'une plaquette, ainsi que la préparation des documents en vue d'un prochain préavis. Il estime qu'un très bon travail a été fait. La commission va prochainement se revoir, car elle a un peu tardé à se réunir, il y a eu 10 mois entre les deux séances.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

#### 10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Marie-France Vouilloz Burnier

Mme Marie-France Vouilloz Burnier se dit satisfaite de la réponse de la Municipalité. Elle relève plus particulièrement la phrase suivante : « Le premier devoir est de rappeler l'importance des efforts pour limiter en amont la production et la consommation ». Pour les Verts, ce ne sont pas de vains mots puisqu'une initiative populaire pour une économie verte a été déposée en automne 2012. Dans son message sur l'initiative pour une économie verte, le Conseil fédéral admet que notre consommation des ressources naturelles n'est pas durable. En effet, les Suisses vivent comme s'ils avaient 2,8 planètes à leur disposition et cela sans se préoccuper de la surexploitation des ressources naturelles, de la perte de biodiversité et de la raréfaction des sols. Il paraît donc nécessaire de cesser de produire à usage unique, des produits conçus pour être rapidement jetés tels que, par exemple, les emballages en plastique contenant toutes les sortes de produits alimentaires, de produits de nettoyages et de produits ménagers. Pour réduire les déchets et économiser les matières premières, l'économie du tout jetable doit être stoppée pour se transformer en une économie durable avec pour corollaire une consommation raisonnée dans le respect des pays en développement. Pour valoriser les déchets, les Verts préconisent que : « Les matières premières entrent dans le processus de production lorsque les produits ont atteint leur fin de vie. La gestion des déchets doit encore devenir plus innovante. Nous pouvons par exemple extraire de nos déchets des matières premières de haute valeur puis les réinsérer dans le cycle des substances ». L'économie de marché fondée sur le modèle capitaliste n'est aujourd'hui plus soutenable car elle se base sur le pillage sans scrupules des ressources naturelles et sur le non respect des droits sociaux.

#### 11. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Michel Mamin précise qu'on débute avec la gestion électronique des données pour les documents remis aux conseillers. C'est tout neuf et pas encore parfait, mais il faut laisser du temps

à l'administration pour le rodage. Il trouve que ce serait bien de recenser les différents bugs. Il a relevé les trois points suivants :

- Le code wifi de l'aula a été transmis mais il faudrait également connaître celui de la maison de commune car beaucoup de commissions y siègent.
- La structure de présentation des fichiers sur le site internet n'est pas très claire. Par exemple, l'icône « pdf » des fichiers apparaît même si le fichier n'est pas lié derrière. Ce qui oblige à cliquer sur toutes les icônes afin de savoir si elles sont actives ou pas.
- L'envoi des informations par mail aux conseillers est un peu délicat. Une erreur d'adresse s'est déjà produite. Il pense que l'utilisation d'adresse mail « @st-legier.ch », pour les conseillers, permettrait de contrôler, par l'administration, la redirection de l'adresse et d'être plus précis.

Il pense que ce sont des propositions à étudier. A titre d'exemple, il invite les conseillers à visiter le site « www.conseilmontreux.ch », qui est une plateforme de gestion électronique des données à l'attention des conseillers de Montreux et du public. Il lui semble bien fait, fonction de recherches très puissante mais il y a certainement un coût. Il pense que ce serait plus efficace d'aller vers une gestion plus professionnelle des données électroniques.

**M. Alain Bovay, Syndic**, répond que le code Wifi de la maison de commune est le même que celui de l'aula.

**Mme la Présidente** répond qu'une partie de la réponse avait déjà été donnée concernant la mise en place d'une adresse « @st-legier.ch » et qu'elle demande une infrastructure trop conséquente et trop compliquée.

**M. Philippe Ducraux** est surpris de la manière dont est éclairé le chemin de la Cheneau. Il trouve que la luminosité est beaucoup trop forte. Pour un chemin qui est très peu utilisé, il pense que c'est une dépense d'énergie trop élevée.

**Mme Marie-France Vouilloz Burnier** a une demande à la Municipalité concernant les zones 30 km/h. Elle aimerait savoir si la limite à 30 km/h. s'applique à tout le monde? Est-ce que la Municipalité a décidé de faire des contrôles? Elle constate qu'un certain nombre de mandataires de la Municipalité ne respectent pas la limitation.

**M. Pascal Viénet** demande quand aura lieu la séance de commission du préavis 08/2014 ?

**M. Dominique Epp, Municipal**, répond à M. Philippe Ducraux, qu'en effet, il a déjà reçu cette remarque et qu'il va se renseigner afin de savoir comment y remédier.

**M. Claude Schwab, Municipal**, informe, concernant le préavis 08/2014 concernant la construction d'une centrale photovoltaïque sur le collège de Clos-Béguin, que la séance de commission aura lieu le 23 avril 2014 à 19 h 30 dans la salle de Municipalité.

La Municipalité a pris note de la réflexion de Mme Marie-France Vouilloz Burnier concernant la zone 30 km/heure et a compris qui était la personne visée et ils feront la communication directement. Evidemment tout le monde est concerné par les zones 30 km/h. Il y a des problèmes au niveau du contrôle par Sécurité Riviera.

**Mme Antoinette Siffert, Municipale**, répond que pour la zone 30 km/h., elle va entreprendre des démarches auprès de Sécurité Riviera et tiendra le Conseil communal au courant.

**M. Jean Dupraz** rappelle qu'il avait dit, il y a quelques années, de respecter les 30 km/h. Vous verrez c'est très sympathique d'avoir un joli cortège au bout d'un moment.

**M. Philippe Ducraux** se demande, concernant la parole aux habitants, si ce ne serait pas mieux de toujours avoir un début de séance à 20 h 15.

**Mme la Présidente** répond que la séance du 12 mai commencera à 20 h 15.

**M. Guy Marti** pense qu'il doit y avoir un règlement à ce sujet.

**Mme la Présidente** répond qu'elle va se renseigner.

**M. Michel Mamin** insiste concernant l'adresse internet « @st-legier.ch ». Il a bien compris que cela avait été analysé et que ce n'était pas possible mais il pense qu'on s'oriente vers une gestion électronique des données donc cela doit devenir possible. Sa proposition est d'étudier une amélioration globale du système de gestion des documents et de l'adressage électronique. Blonay et Montreux le font. Notre système informatique ne doit pas être beaucoup plus vieux.

**M. Dominique Epp, Municipal**, demande à MM. Brunschwig et Burgy de passer vers lui afin de leur communiquer des dates pour le groupe de travail des Motalles.

**La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 21 h 38.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Chantal Colagioia